

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 1^{re} avril 2025 à 19 h 30**

Sont présents : Mme Monique Bouchard, maire
MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Patrice Morin, conseiller # 2
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Postes vacants : # 4 et # 6

Est également présente : Mme Chantale Roy, greffière-trésorière adjointe

Est absente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, il est 19 h 30.

2025.04.72

2. Ordre du jour

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Procès-verbaux

2025.04.73

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

Approuvée unanimement

4. Trésorerie

2025.04.74

4.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière adjointe dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 mars 2025.

2025.04.75

4.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Mars 2025 totalisant 23 094,34 \$ et représenté par les chèques L2500037 à L2500045.

IL EST RÉSOLU d'approuver le paiement des salaires des employés incluant les pompiers pour les semaines 10 à 13 de l'année 2025 totalisant 26 700,57 \$.

Adoptée unanimement

2025.04.76

4.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Mars 2025 totalisant 58 927,51 \$ et représenté par les chèques L2500037 à L2500045; P2500095 à P2500127.

Adoptée unanimement

5. Correspondance

2025.04.77

5.1 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité a un montant de 10 000 \$ réservé pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Multi-ressources de La Dualco réalise régulièrement des activités de déblaiement d'hiver, reboisement, scarifiage, dégagement et mise en forme;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu de demander à la MRC d'Abitibi-Ouest de transférer le Fonds 2025 au montant de 10 000 \$ à l'Association Multi-ressources de La Dualco.

Adoptée unanimement

6. Règlement

2025.04.78

6.1 Adoption du Règlement no. 295-2025 modifiant le règlement no. 292-2024 sur les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le règlement 292-2024 sur les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 4 mars 2025 et avis de motion en vue de son adoption ;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TARIFICATION

Remplacer l'article 3, alinéa 2 par :

Cueillette et élimination des matières résiduelles et recyclables

Une tarification est imposée et prélevée auprès de tout propriétaire d'immeuble desservi par le service, selon les tarifs suivants :

Unité résidentielle et/ou de logement : pour chaque unité		275 \$
Pour chaque bac vert ou bleu supplémentaire ¹		100 \$
Unité résidentielle avec un commerce	<i>Ex :Coiffure</i>	385 \$
Commerce, entreprise (qui n'utilise pas plus de 2 bacs verts et/ou bleus)	<i>Ex :Garage; station service</i>	385 \$
Commerce, entreprise (qui utilise plus de 2 bacs verts et/ou bleus ou un conteneur de 4 verges et moins)	<i>Ex :Amex et Le Gaulois</i>	625 \$
Commerce, entreprise (qui utilise plus de 3 bacs verts et/ou bleus ou deux conteneurs de 6 verges et moins)	<i>Ex :Casse-croûte</i>	1 025 \$
Commerce, entreprise (qui utilise plus de 4 bacs verts et/ou bleus ou trois conteneurs de 6 verges et moins)	<i>Ex :Boulangerie; Dépanneur</i>	1 225 \$

¹Pour chaque bac vert supplémentaire, le citoyen doit se procurer au bureau municipal, un autocollant au cout de 100 \$ par bac additionnel, afin qu'il soit accepté lors de la collecte hebdomadaire.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée unanimement

7. Avis de motion

Aucun

8. Rapport des comités

Voici un résumé des faits saillants du conseil des maires

Plateforme de compostage- Avenant au contrat

En septembre dernier, la MRC d'Abitibi-Ouest a mandaté la firme Norinfra pour réaliser une étude conceptuelle dans le but de réviser le projet afin de réduire les coûts pour l'implantation d'une plateforme de compostage. Suivant cette étude, la MRC d'Abitibi-Ouest désire exploiter une plateforme fermée puisque son mode est simplifié, adapté à la région et présente un avantage économique de construction et d'opération. Pour ce faire, il a été résolu d'apporter un avenant au contrat de services d'un montant de 63 770 \$. En revoyant le projet, il y aura une économie de plus de 800 000\$ sur le coût de construction.

Politique de soutien aux projets structurants

Un total de 15 projets déposé dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les mieux de vie ont reçu une recommandation favorable du comité de développement (certains avec conditions). Les montants demandés totalisent 450 500 \$ alors que les montants recommandés atteignent 426 960 \$.

9. Voirie municipale

2025.04.79 9.1 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet : Projets d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de faire une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale PPA-CE du ministère des Transports, pour la pose d'enrobé bitumineux des rues et avenues et trottoirs.

Adoptée unanimement

2025.04.80 9.2 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet : Projets d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu de faire une demande une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale PPA-ES du ministère des Transports.

Adoptée unanimement

10. Affaires nouvelles

2025.04.81 10.1 Déneigement des toitures des bâtiments municipaux

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'autoriser que l'entreprise Déneigement et Transport Fabrice Fortier ait procédé au déneigement des toitures de certains édifices municipaux, dépense de 5 518,80 \$ taxes incluses, à imputer au poste budgétaire 02-320-00-516-00.

Adoptée unanimement

2025.04.82 10.2 Affichage du poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière madame Lyne Blanchet se termine le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire pourvoir le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) avant le départ de Mme Blanchet le 31 décembre 2025 pour garantir la continuité des activités municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction du(de la) candidat(e) est prévu(e) le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la passation du poste est prévue le 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'une transition doit être mise en place afin d'assurer une prise de fonction harmonieuse et bien préparée le(la) candidat(e) pour son remplacement;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu que le Conseil autorise, ce qui suit :

1. Affichage du poste

Un processus de recrutement sera lancé pour afficher le poste de directeur(trice) général(e) / greffier(ère)-trésorier(ère) désignée pour la transition, en vue de sélectionner un(e) candidat(e) qui prendra la relève à compter du 1^{er} janvier 2026;

2. Entrée en poste du nouveau(nouvelle) candidat(e)

Le(la) candidat(e) choisie pour le poste débutera ses fonctions dès le 2 septembre 2025. Cette période de transition, de quatre mois, lui permettra de se familiariser avec les responsabilités et les enjeux de la fonction, ainsi qu'avec les employés, les processus administratifs et les projets en cours;

3. Maintien du titre pour la DG actuelle

La directrice générale et greffière-trésorière actuelle conservera son titre et assumera ses fonctions jusqu'au 31 décembre 2025, période durant laquelle elle assurera la transition en collaboration avec son(sa) remplaçant(e). Une rencontre sera tenue entre le conseil municipal et la direction générale pour les conditions de travail;

4. Objectif de la transition

La période de préparation permettra d'assurer la continuité des services municipaux et de garantir une prise en charge adéquate des dossiers en cours. La DG actuelle jouera un rôle de mentorat auprès de son successeur afin de transmettre les informations nécessaires à une gestion efficace.

Adoptée unanimement

2025.04.83

10.3 Offre de services en détection de fuites

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour des travaux de détection de fuites sur le réseau d'aqueduc de Services Pierre Goulet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre comprend :

L'ÉCOUTE de toutes les bornes d'incendie sur le réseau (27 bornes-fontaines et 2 purges);

L'ÉCOUTE de tous les services dont les branchements sont situés sur des conduites principales en PVC, pour un maximum d'environ 60 unités;

LA LOCALISATION des conduites principales et des services dans les zones de fuites;

LE MARQUAGE précis des fuites à la peinture plus la pose d'un clou « PK » avec ruban ou la pose d'un piquet et ruban dans les cas où les fuites sont situées "hors-rue";

LA PRODUCTION d'un croquis montrant la position de la fuite avec des mesures à partir d'un point connu.

LA RÉDACTION d'un rapport comprenant un résumé des résultats, les croquis des fuites et autres anomalies, un tableau de l'écoute des services ainsi que des photos des différentes fuites et/ ou anomalies rencontrées.

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'accepter l'offre de service de Services Pierre Goulet, dépense de 4 500 \$ plus les taxes applicables, à imputer au poste budgétaire 02-413-00-521-00.

Adoptée unanimement

2025.04.84

10.4 Renouvellement de la licence annuel de Munys

CONSIDÉRANT QUE le tableau de bord Munys, c'est :

- un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer;
- des fiches détaillées des obligations, incluant les étapes légales à réaliser pour chaque obligation. De plus, des documents pour réaliser ces tâches ainsi que des formations reliées sont disponibles;
- un outil performant pour vous épauler dans la gestion contractuelle et dans le traitement des demandes d'accès à l'information incluant un calculateur de délai ainsi que la prise en compte des plaintes et addenda pour la gestion contractuelle;
- la possibilité de déléguer des tâches à même la plateforme;
- des mises à jour constantes;
- développé sur mesure pour les municipalités (Code municipal et Loi sur les cités et villes), MRC (avec et sans TNO) et régies;

Il est proposé par Steve, appuyé par Gérald et résolu de renouveler la licence Munys au cout de 325 \$, dépense à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

Adoptée unanimement

2025.04.85

10.5 Avenant de contrat à la firme AtkinsRéalisis pour l'ajout du remplacement des conduites désuètes dans le cadre de son mandat de préparation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant l'assainissement des eaux usées à Normétal

CONSIDÉRANT QUE AtkinsRéalisis a obtenu le contrat de services professionnels pour la préparation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'étude a montré une difficulté à respecter les normes de débordements aux futurs postes de pompage, tel que demandé par le ministère de l'Environnement (MELCCFP), avec le réseau d'égout existant de la municipalité qui est vieillissant;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a accepté d'ajouter la réfection des conduites d'égout désuètes au mandat d'assainissement des eaux usées, pour permettre le respect de ces normes de débordements;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH demande que cette évaluation fasse partie de l'étude d'ingénierie préliminaire pour pouvoir être subventionné dans le volet 1 du programme PRIMEAU 2023, plutôt que dans le volet 2 qui est moins généreux;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels du projet seront financé dans le cadre du volet 1 du programme PRIMEAU 2023 ainsi qu'avec le programme de la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE AtkinsRéalisis a transmis un avenant visant à détailler les services additionnels reliés à l'évaluation du remplacement de ces conduites dans son mandat;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'accepter un avenant de contrat de services professionnels pour la préparation de cette évaluation dans son étude d'ingénierie préliminaire visant l'assainissement des eaux usées à AtkinsRéalisis, au montant de 415 794,50 \$ avant les taxes pour les activités décrites plus haut.

Adoptée unanimement

11. Période de questions

Période de questions.

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance.

2025.04.86

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu de levée l'assemblée, il est 20 h16.

Adoptée unanimement

Monique Bouchard, maire

Chantale Roy, greffière-trésorière adj.